



Préavis N°10/2024

De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 29 août 2024
Réf. : 1.10.101.02 / vp

Demande de crédit de Fr. 95'000.00 **Décorations et éclairages de Noël**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Les fêtes de Noël, profondément ancrées dans la culture et nos traditions, sont des moments de célébration qui marquent la fin de l'année. Pour souligner et marquer l'évènement, les illuminations de Noël bien conçues et attractives peuvent améliorer l'image de la Commune, la rendant plus accueillante et dynamique.

Objectifs :

Pour harmoniser les décorations de Noël dans les trois villages de notre Commune, nous proposons d'utiliser des éléments de décoration similaires, des sapins décorés, et des motifs spécifiques (étoiles, flocons, etc.), pour créer une identité visuelle harmonisée.

Les anciennes décorations sont souvent moins efficaces sur le plan énergétique. Le passage à des technologies d'éclairage modernes, comme les LED et télégestion, permettrait de réduire significativement la consommation d'énergie et les coûts associés.

Description du projet :

Equiper sur les lampadaires aux entrées de Carrouge, Mézières et au centre pour Ferlens.

Modèle
LOCILLP_2
Mon Noël somptueux
Décor 2DC Armony OR
L:1.5 H:3m
20% Scintillant

1 pièce à Ferlens
2 pièces à Carrouge
3 pièces à Mézières



Equiper sur les lampadaires de la Route du Village à Carrouge et devant le collège Gustave Roud, le centre de Ferlens et la Rue du Théâtre et la Grand'Rue à Mézières.

Modèle
 Mon Noël somptueux
 Décor 2DC Nova OR
 L:1m H:3m P:0.1m
 LED - BC&BF – Filant et crépitant

6 pièces à Ferlens
 17 pièces à Carrouge
 21 pièces à Mézières



**Eclairage pour 3 sapins éclairés
 (1 dans chaque village),**

Modèle
 GUIRLANDE OPTIMA
 Lampe: 200
 Caract. Photométr.:
 BLANC CHAUD FIXE
 Tension: 230V
 Couleur: Cable vert
 Dimensions: 20m



Pour permettre la réalisation du projet, il est nécessaire d'investir les montants suivants :

6	Candélabres équipés du modèle Joyeuse Fêtes	Fr. 16'825.10
44	Candélabres équipés du modèle Nova OR	Fr. 55'447.90
3	Sapins équipés GUIRLANDE OPTIMA et DROPLIGHT	Fr. 5'507.90
1	Pose de prise et relais sur les candélabres pas équipés	Fr. 5'000.00
Divers et imprévus		Fr. 4'700.00
Total HT		Fr. 87'480.90
Total TTC arrondi		Fr. 95'000.00

L'ensemble des prix ci-dessus comprennent : L'achat des décorations lumineuses et l'équipement technique pour la connexion des décors. A relever que les luminaires proposés par l'entreprise Schröder nous sont proposés avec une remise de 20%.

Crédit - Financement Amortissement :

Montant du crédit :

Pour permettre la réalisation des travaux décrits, la Municipalité sollicite un crédit de Fr. 95'000.00 TTC.

Financement :

Le montant de l'investissement sera financé par la trésorerie courante.

Amortissement :

D'amortir cet investissement en une fois par un prélèvement du compte 9282.990.00 Fonds de réserve Aide à la fusion.

Demande de crédit :

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande donc, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 8 octobre 2024,
vu le préavis municipal N° 10/2024,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
entendu le rapport de la commission des finances,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide :

- a) d'autoriser la Municipalité à acheter des décorations et éclairages de Noël afin d'uniformiser les 3 villages pendant les fêtes de fin d'année;
- b) d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 95'000.00 ;
- c) de permettre à la Municipalité de financer ce montant selon les modalités proposées.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

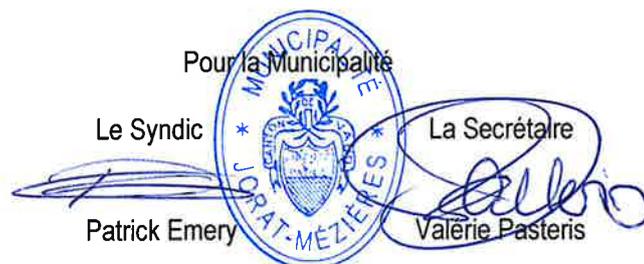
Pour la Municipalité

Le Syndic

Patrick Emery

La Secrétaire

Valérie Pasteris



Municipaux responsables : M. Michel Rochat et pour la commission des finances, M. Grégoire Favre

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2024.